



Paris, le 20 juin 2012

Le bureau de la CMFP ... sorti de la naphtaline ?

Est-ce du fait de la mise en place du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH), toujours est-il que le Bureau de la CMFP s'est réuni -le 12 juin dernier- avec un ordre du jour pour le moins ... suranné :

- *suites du séminaire « acteurs de la formation » du 11 janvier 2011*
- *projet de bilan ministériel de la formation 2010 et aux orientations pour le bilan 2011.*

Pour FO il est nécessaire de clarifier les attributions de la CMFP qui ne saurait être ni un CTP-bis du CMVRH (son élection, prévue le [28 juin prochain](#), n'a pas encore eu lieu !), ni une simple chambre d'enregistrement sur des documents abstraits, périmés, dénués de réelle stratégie et de perspectives concrètes.

Le CTP du CMVRH permettra aux futurs élus FO de porter et relayer les revendications impactant directement la situation des agents du CMVRH, à commencer par :

- un régime indemnitaire harmonisé, mais par un alignement vers le haut ... pas au rabot !
- des mobilités libérées des cloisonnements des BOP régionaux...
- le paiement rapide de la prime de restructuration de service...

Pour FO le nouveau SCN regroupant les 10 CIFP, les cellules GUEPARH et le CEDIP représente d'abord et avant tout un enjeu pour l'ensemble des agents du périmètre ministériel, tant sur le champ de la formation que sur l'orientation professionnelle.

A ce titre, il se doit de trouver sa place au sein du dispositif ministériel dans lequel on compte notamment les écoles et l'IFORE, sans oublier les services régionaux et départementaux qui mènent également à leurs niveaux des actions de formation et de développement des compétences auprès des agents.

Seul début de réponse sur ce point : le nouveau directeur du CMVRH rencontrera le directeur de l'IFORE début juillet.

Or la question de la place du CMVRH dans la

stratégie globale du ministère sur la formation professionnelle en lien avec la politique de gestion des effectifs et des compétences reste sans réponse concrète alors qu'elle est au cœur des attributions de la CMFP.

La meilleure illustration en est la présentation aux organisations syndicales des actes d'un [colloque sur les acteurs de la formation datant de janvier 2011](#) (sic!) ainsi qu'un document dressant le [bilan ministériel ... 2010](#) de la formation professionnelle au sein du ministère (resic!).

Bien éloigné des difficultés que rencontrent les agents pour se former et se construire des parcours professionnels valorisants...

C'est pourquoi FO revendique que la CMFP cesse d'être un simple relais de communication descendante de l'administration, à gros renfort de documentation épaisse mais vide de sens et parfois obsolète pour se concentrer sur des sujets touchant directement les agents comme :

- quels moyens (budget et effectif) sur la formation professionnelle alors que de plus en plus d'agents se voient refuser des formations pour des raisons de coûts (de la formation elle-même ou des déplacements qui en découlent) ?
- quel droit à la formation (pour le poste exercé ou dans le cadre d'un DIF) à faire valoir par les agents dans un contexte de plans de charges débordants et sous-effectif chronique ?
- quelle valorisation auprès de la hiérarchie et au niveau de la carrière pour les agents intervenant en tant que formateur ?

Or, sur chacun des points durs, l'administration se limite à un constat embarrassé, préférant plaider l'incompétence de la commission à discuter moyens et effectifs...

C'est tout le problème de la commission ministérielle de formation professionnelle !